

---

## PROGRAMME DE FORMATION

### PRÉPARATION À L'HABILITATION ISM ATEX NIVEAU 1 CHARGE D'EXÉCUTION

#### OPTION MÉCANIQUE – NON ÉLECTRIQUE

---

#### Public concerné :

Personne intervenant directement sur des équipements soumis à la réglementation ATEX

#### Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française.

#### Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. Supports de formation formateur et stagiaire. Formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques, expert dans le domaine ATEX et certifié INERIS.

#### Durée et nombre de stagiaires :

1 jour (7 heures).  
3 à 10 stagiaires.

---

#### OBJECTIFS :

Répondre à la réglementation et aux obligations de la législation du travail (décret 2002-1553 du 24/12/2002 transposition de la directive ATEX 1999/92/CE)

- Identifier les zones à risques d'explosion classées ATEX.
- Connaître le matériel ATEX et son marquage.
- Appliquer les règles de sécurité spécifiques en ATEX dans le cadre de travaux d'installation ou de maintenance.

---

#### CONTENU :

##### - Introduction :

Définition d'une ATEX et mécanisme d'une explosion.  
Effets et conséquences d'une explosion.  
Industries et situations de travail concernées par l'ATEX.

##### - Réglementation :

Principales exigences liées aux entreprises, Classification, signalisation des zones, ....  
Principales exigences liées aux matériels.

##### - Les règles concernant les installations non électriques en zone ATEX :

Application à la conception, à la réalisation et à la maintenance.

- Les différents modes de protection mécaniques normalisés
- Les marquages et les différents types de certificats
- Les règles d'intervention en ATEX

##### - Les procédures et mesures d'organisation du travail en zones ATEX :

Le Plan de Prévention.  
Les autorisations de travail.  
Les permis de feu.  
L'outillage et le matériel utilisable.

---

#### SUIVI ET ÉVALUATION :

Évaluation continue et évaluation finale sur la théorie.  
Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat.

---

#### PÉRIODICITÉ :

La périodicité du recyclage est de 3 ans.